

# **Association Le Père Aussi**

EDITORIAL DE SEPTEMBRE 2004

Pour cette rentrée de septembre 2004, comment ne pas avoir à l'esprit et ne pas parler de l'affaire d'Outreau dont nous avons suivi les rebondissements avec beaucoup d'intérêt.

Deux éléments de cette affaire me semblent importants à ressortir :

- En premier lieu on est en droit de s'interroger une nouvelle fois sur le sérieux et la compétence des instructions qui sont menées dans les affaires d'accusations d'abus sexuels. Il semble que pour cette fameuse affaire d'Outreau le dossier ait été confié à un Juge d'Instruction débutant, lui laissant ainsi libre cours pour mener son enquête et surtout mettre en détention les accusés. Pour surveiller ce benjamin, la Justice avait désigné deux Magistrats dont l'un, d'après le magazine « Le Point » du 27/05/2004, « avait été dessaisi d'une affaire de divorce pour avoir été soupçonné d'avoir joué aux dès la garde des enfants. »... Si on peut ainsi être amené à soupçonner les jeunes Magistrats d'incompétence, de quoi faut-il soupçonner les « vétérans » dans de tels cas ? Et est-il normal qu'ils puissent encore œuvrer ainsi en toute impunité.

Toujours est-il que 17 personnes furent mises en détention provisoire dans l'attente d'un jugement qui n'arrivera que près de trois années plus tard. D'expérience nous savons que, suite à des témoignages de certains de nos adhérents qui ont été emprisonnés pour ces motifs et dans ces conditions, également innocents, dans ce contexte, vous déclenchez la foudre des autres détenus qui n'ont à l'esprit que le fait que vous êtes coupable d'avoir « tripoté » ou fait du mal à des enfants. Vous vivez ainsi un parfait enfer sur terre et si vous en ressortez vous êtes marqué psychologiquement à vie.

Les débats au procès ont rapidement démontré, alors que nous n'étions plus au cours de l'instruction, que 7 personnes étaient innocentes des crimes et délits dont elles étaient accusées. Comment a-t-on pu attendre aussi longtemps pour faire éclater la vérité en un clin d'œil et au cours d'une audience qui normalement n'a rien à voir avec une enquête ? Certes le fait de retrouver sa liberté vous donne le sourire et cette libération vous coupe probablement les jambes, temporairement, pour réagir, mais quel désastre ! ...

Tout cela en toute impunité et en toute irresponsabilité de celui qui en a décidé ainsi !.

On peut, au-delà de tous les sentiments de révolte que cela peut inspirer, se demander s'il est encore bon de laisser les Magistrats œuvrer dans un statut actuel où ils n'ont aucun compte à rendre à personne et où ils n'ont aucun risque personnel à se tromper, même par négligence ?.

## **Association Le Père Aussi**

Localement, nous avons du, au cours de ces 3 dernières années, intervenir pour certains adhérents qui se sont trouvés dans ce même type de situation et qui sont sortis blanchis de la même façon, mais en tout état de cause privés complètement, lors de la procédure (qui peut durer plusieurs mois voire des années), de leurs enfants et dont certains n'ont jamais pu les revoir. Bravo pour le chamboule-tout mais que fait ensuite la Justice pour la reconstruction ?

- En second lieu, malgré le fait que nous l'ayons déjà évoqué et dénoncé maintes fois, la « parole de l'enfant » a été sérieusement malmenée au cours des débats du procès d'Outreau. Depuis longtemps nous avons soulevé le problème du syndrome d'aliénation parentale (SAP) au moyen duquel des enfants peuvent être contraints par une mère manipulatrice à porter des accusations contre leur père alors que cela est parfaitement faux. Outreau n'est pas une exception et une nouveauté, si ce procès est exceptionnel c'est seulement par le nombre de gens innocents qu'il a entraîné dans sa tourmente. Les psychologues et psychiatres « experts auprès des Tribunaux » ont montré là aussi les limites de leur éventuelle compétence. Combien d'innocents, dans des affaires plus petites mais néanmoins similaires, ont fini derrière les barreaux sur des affirmations mensongères d'enfants manipulés, le tout cautionné par des experts incompetents et surtout insouciantes de leurs analyses. J'ose espérer que cette affaire remettra un peu de doute dans l'esprit de certains Magistrats qui prennent la parole des enfants comme vérité incontestable, et pour se conforter s'appuient sur des soi-disant « expertises » qui ont plus à voir avec des articles de la presse à scandale (en reprenant des affirmations et des accusations sans les vérifier) qu'avec le travail d'un professionnel...

Dès le début de ce procès, vu le nombre d'accusés qui avaient toujours nié toute implication dans cette affaire, j'étais persuadé et je l'avais affirmé que certaines personnes étaient nécessairement innocentes.

Espérons que le système judiciaire sera capable de sortir de ces décombres les enseignements et la « substantifique moelle » de leurs fautes.

Dans un deuxième temps j'aimerais vous parler des violences conjugales.

Là aussi, depuis longtemps, nous affirmons que les violences conjugales ne sont pas exclusivement masculines, contrairement à ce qui est inscrit dans l'esprit de la plupart des gens.

Nous avons débattu de ce sujet au cours de l'année passée et il s'avère que les femmes usent plus souvent de la violence psychologique que de la violence physique.

Mais, je vous rassure, elles savent aussi jouer éventuellement du « surin ». Pour vous démontrer cela, j'ai simplement noté depuis quelques mois des articles parus dans notre Bien Public local :

## **Association Le Père Aussi**

- **25/05/2004 – « QUERELLE DANS LA COUR DE L'ECOLE »...** Son ex-épouse était bien présente à la sortie des classes et s'est jetée sur lui, le griffant notamment au visage. Elle portait par ailleurs un sac plastique contenant un objet qui s'est révélé être un bâton planté de clous...
- **12/06/2004 – « ELLE LACERE SON CONCUBIN : 4 MOIS FERMES » ...** Elle reconnaît qu'ils étaient ivres. Qu'il lui aurait collé une baffe. Il conteste. Claudie n'aurait fait que se défendre en saisissant un couteau de cuisine et en assénant 8 coups au visage de son compagnon...
- **31/07/2004 – « DISPUTE FAMILIALE : UNE INTERVENTION MOUVEMENTEE »** Un différent familial a failli tourner au drame jeudi après-midi, lorsqu'une jeune femme de 27 ans a essayé de frapper son ami avec un couteau de cuisine. L'homme, un boulanger de 40 ans, a aussitôt appelé les secours. Il a réussi à esquiver les coups et n'a été que légèrement blessé à une main. Sa concubine qui avait pris la fuite avec son bébé de 15 mois dans les bras a été interpellée...
- **3/08/2004 – « A COUPS DE CUTTER SUR SA RIVALE » ...** Une jeune femme de 43 ans, d'origine vietnamienne, qui s'en était prise à une autre jeune femme de 30 ans, laotienne, en l'agressant à coups de cutter. Les deux femmes en étaient venues aux mains, se giflant mutuellement, vraisemblablement pour une affaire de rivalité sentimentale qui a dégénéré puisque l'une des deux n'a pas hésité à utiliser une arme tranchante, un cutter, pour se venger ou dissuader sa rivale...

**3 mois d'observation... Quel tableau de chasse !... Et après on viendra me dire que toutes ces faibles Saintes Vierges sont blanches comme la colombe de la fable... et que seuls les hommes sont des horribles crapauds belliqueux... ! Là aussi, le système judiciaire pourrait être amené à revoir en général ses jugements quand certains hommes se plaignent d'être violentés par leurs compagnes...et ne sont pour ainsi dire jamais entendus.**

**Dans le prochain éditorial, je vous parlerai de la notion de torture...**

**Bonne rentrée à tous.**

Pascal MARIVET

